

Circulaire d'information

INFCIRC/1161

5 décembre 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 29 novembre 2023.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° 4131/35-197-144725

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur d'appeler l'attention sur la situation à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia occupée par la Russie et aux alentours de la centrale, qui est devenue très préoccupante.

Dans ses déclarations sur la situation en Ukraine – mises à jour n° 197 du 26 novembre 2023 et n° 198 du 28 novembre 2023 – le Directeur général a clairement indiqué que des roquettes et des obus d'artillerie avaient été tirés depuis les environs de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, c'est-à-dire depuis les zones occupées par les Russes.

Dans son rapport sur l'occupation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, Greenpeace avait déjà fourni des preuves circonstanciées de l'utilisation de la centrale à des fins stratégiques et tactiques par les forces armées russes dans le cadre de la guerre illégale d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et avait également indiqué qu'une menace militaire pesait sur le site même de la centrale et sur la région voisine.

En particulier, l'analyse des images satellites avait révélé des positions de tir de l'armée russe dans un rayon de 1 à 18 kilomètres de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia occupée. Depuis ces emplacements, à compter de mars 2022, des obus ont été tirés à l'aide de systèmes de lance-roquettes multitubes, en particulier des BM-21 Grad et des BM-30 Smerch.

Il est fort probable que les experts de l'AIEA présents à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, occupée par la Russie, aient entendu de nombreuses salves de roquettes tirées à l'aide de ces systèmes. Le rapport de Greenpeace est disponible à l'adresse suivante :

https://www.greenpeace.de/publikationen/McKenzie_Report_Zaporizhzhia.pdf?fbclid=IwAR1KJX1lkFf5a6UYMf1JUMp-8NZjingQnNKwm-x1dKuX5FTAd4iKkYoR0xM

À plusieurs reprises, l'Ukraine a appelé l'attention du Secrétariat de l'AIEA et des États Membres sur les nombreux dangers et risques que les forces armées russes et Rosatom faisaient peser sur la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, que ce soit en mettant des camions militaires à l'intérieur des salles des turbines, en établissant des positions de tir sur les toits des réacteurs ou en posant des mines sur le territoire de la centrale et en l'utilisant comme base militaire.

Les forces armées russes ont délibérément recouru à des armes lourdes à proximité de la centrale nucléaire pour attaquer les infrastructures civiles ukrainiennes.

De surcroît, la Fédération de Russie aggrave volontairement la situation sécuritaire à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia occupée et à proximité de celle-ci pour atteindre des objectifs militaires dans sa guerre contre l'Ukraine.

Secrétariat de
l'AIEA

Rien ne prouve que la Russie soit susceptible de respecter la résolution GC(67)/RES/16 du 28 septembre 2023 intitulée « Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine », qui, entre autres, demande le retrait urgent de tous les militaires et autres personnels non autorisés de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia en Ukraine et le retour immédiat de la centrale sous le contrôle total des autorités ukrainiennes compétentes, conformément à la licence existante délivrée par le Service national ukrainien d'inspection de la réglementation nucléaire.

La Russie laisse sans suite tout appel émanant des organes directeurs de l'AIEA visant à normaliser la situation à la centrale nucléaire ukrainienne occupée de Zaporizhzhia et refuse tout échange avec ces derniers, elle continue à faire du chantage auprès des États Membres de l'AIEA en proférant impunément de nouvelles menaces à la sûreté et la sécurité nucléaires de la centrale.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer sans délai la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau] [signé]

Vienne, le 29 novembre 2023